



Guide de Demande de subventions

— Destinée aux demandeurs de subventions
Automne 2020

Table des matières

Introduction	2
Objectifs du programme	2
Admissibilité	2
Processus de demande	3
Dossier de subventions	3
Présentation	3
Grille d'évaluation	4
Suivi des subventions	4
Entente de subventions	4
Annexe	5

Introduction

Ce guide vulgarise le processus de demande de subventions de l'AéESG. Ce processus est aussi mentionné dans le Programme de subventions de l'AéESG et dans la Politique de subventions de l'AéESG. Environ 10% du budget annuel de l'AéESG est consacré à ses subventions.

Objectifs du programme

1. Supporter les projets étudiants pour la session d'automne 2020 en subventionnant des projets touchant un total de 2 000 étudiants;
2. Maximiser la vie étudiante et académique en investissant 30% des fonds pour l'automne 2020 dans des projets académiques¹, 30% dans des projets professionnels² et 40% dans des projets de vie étudiante³;
3. Aider les associations se situant en bas de la médiane des budgets lorsque deux projets sont à même pointage, ces associations seront favorisées;
4. Responsabiliser les étudiants au développement durable à travers leurs projets;
5. Tisser des liens de fraternité entre les associations modulaires et autres groupes;

Admissibilité

Pour avoir accès au programme de subventions :

1. Les bénéficiaires et organisateurs du projet doivent être membres de l'AéESG.
2. Un dossier d'application doit être envoyé à l'adresse courriel finances@aeesg.com avant le 24 septembre 2020.
3. Les demandeurs doivent présenter devant le Comité de subventions entre le 1 et le 9 octobre 2020 via la plateforme Zoom.

Quelles dépenses sont subventionnables?

1. Frais de location de salles à des fins académiques;
2. Frais de conférenciers;
3. Nourriture pour les participants;
4. Matériel pédagogique (Papeterie, etc.)
5. Autres

¹ Projets favorisant l'enrichissement du cheminement académique des participants comme présentations de thèses, soirées études, etc.

² Projets de développement professionnels comme des soirées réseautages avec entreprises, conférences dinatoires, etc.

³ Événements festifs, sans caractère académiques ou professionnels comme des événements sportifs, 5@7, ou autres.

Quelles dépenses **ne sont pas** subventionnables?

- Toutes dépenses reliées à de l'alcool;
- Nourriture pour les organisateurs;
- Dépenses pour des services de photographie
- Projets de compétitions de cas

Processus de demande

1. Dossier d'application

Le dossier d'application est un document détaillé incluant toute information jugée pertinente pour la prise de décision du Comité de subventions. Il est recommandé de fournir les informations suivantes:

1. Un portrait global de l'association, comité ou autres:
 - a. Nom d'association ou du comité, nombre de membres & informations générales
 - b. Budget annuel
 - c. Historiques de subventions reçues de l'AéESG
2. Informations sur chaque projet voulant être subventionné:
 - a. Présentation générale du projet
 - i. Projet de vie étudiante, à caractère académique ou professionnel
 - b. Nombre de personnes touchées
 - c. Plan de COVID-19, s'il y a lieu
 - d. Événement récurrent
 - i. Si oui, présentation des changements s'il y a lieu
 - e. Est-ce que l'événement a déjà eu lieu ?
 - f. Montant souhaité
 - i. À quels fins sera utilisé le montant?

Il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive, toute information jugée pertinente se doit d'être présente dans le dossier d'application.

Rappel : Ce dossier est à remettre en format PDF pour le 24 septembre 2020 à finances@aeesg.com.

2. Présentation

Après l'envoi du dossier d'application, vous devez choisir une plage horaire pour présenter votre demande de subventions. Ce choix se fait via la plateforme Doodle et le lien vous sera envoyé au courriel utilisé pour l'envoi du dossier. Suite à ce choix, un lien de rencontre Zoom vous sera envoyé pour confirmer votre plage horaire. Vous devez vous présenter à l'heure à votre rencontre sinon 3 points pourront être soustrait du total de vos points. Votre présentation doit

durer au maximum 15 minutes et doit résumer vos demandes de subventions. Pour mieux vous préparer, référez-vous à la grille d'évaluation. Votre présentation sera évaluée par le Comité de subventions, un comité composé de membres du C.E. et du C.A. de l'AéESG. Le Comité de subventions évalue votre présentation en fonction d'une grille d'évaluation qui vous sera présentée plus bas. Chaque critère est associé à des points qui forment le score final de chaque projet présenté. Votre présentation sera suivie d'une période de questions d'une durée de 15 minutes maximum.

Rappel : Vous devez réserver une plage horaire d'ici le 24 septembre 2020 sur le lien Doodle envoyé. Vous pourrez présenter votre demande entre le 1 et le 9 octobre 2020 via un lien sur la plateforme Zoom.

3. Grille d'évaluation

Le haut de la grille sert à reconnaître rapidement le demandeur de subvention et en faire un portrait général. Le bas de la grille est un tableau qui comptabilise les points pour chaque projet présenté. Puisque vous présentez une demande pour la session d'automne, une grille sera remplie pour chaque projet présenté. Les subventions iront aux projets ayant les plus haut pointage. Voir la grille en annexe.

4. Suivi des subventions

Après la période de présentations des demandes, la Vice-Présidente aux affaires financières et aux services produira un document pour résumer les présentations et démontrer ceux qui recevront les subventions (entièrement basé sur le score des présentations). Ce document sera présenté au C.A. et ce sera au C.A. de décider si la distribution est adéquate et si les subventions peuvent être distribuées. Ensuite, chaque demandeur sera contacté avant le 31 octobre pour lui communiquer le résultat de sa demande. Ceux qui recevront une réponse positive se verront envoyer une entente de subvention. Cette entente sera présentée plus bas. Pour avoir accès aux subventions, vous avez l'obligation de signer cette entente. La subvention sera versée après la tenue de l'événement. Dans le cas où le demandeur aurait besoin de la subvention avant la tenue de l'événement, le demandeur peut en faire la demande à la Vice-Présidente aux affaires financières et aux services qui se réserve le droit de verser la subvention avant ou non. Les subventions seront émises par chèques ou par virements bancaires.

5. Entente de subventions

Entente de subvention Automne 2020

Cette entente engage l'AéESG à verser une subvention, unique et non-récurrente, un montant de _____\$ à l'association ou groupe au nom de _____. Avec cette dite subvention, le récipiendaire comprend et s'engage à respecter les points suivants;

- Utiliser les fonds exclusivement pour le ou les projets faisant partie de la demande de subvention.
- Si votre événement n'a pas lieu, vous ne pouvez recevoir la subvention.
- Si des preuves sont présentées démontrant le non respect des mesures de santé publique lors de l'événement, le Comité de subventions se réserve le droit d'annuler la subvention.
- Une preuve de chaque dépense subventionnée (reçu ou facture) devra être envoyée au plus tard 30 jours après la tenue de l'événement. Si ces preuves démontrent que l'argent de la subvention n'est pas utilisée aux mêmes fins qu'étant prétendues ou si aucune preuve n'est fournie, les fonds ne seront pas remis.
- La subvention demeure inchangeable même si les coûts du projet s'avèrent plus élevés que prévus.
- Ne pas utiliser les fonds pour que ceux-ci profitent directement au comité exécutif du groupe ou de l'association récipiendaire.
- Utiliser, s'il y a lieu, le matériel promotionnel de l'AéESG lors de l'évènement.
- Utiliser, s'il y a lieu, le logo de l'AéESG dans les publications promotionnelles de l'évènement.

Nom du ou de la Président.e

Président.e

Zoé Côté

Vice-Présidente aux affaires financières

Signé le :

Annexe

Annexe 1 - Grille d'évaluation

Responsabilité sociale et écologique:

- Cet aspect considérera le nombre de mesures écologiques ou sociales qui seront comprises dans le projet. Ce critère sera évalué en fonction de cette échelle:
 - 0 mesures = 0 points
 - 1 mesure = 1 point
 - 2 mesures = 2 points
 - 3 mesures = 3 points
 - 4 mesures = 4 points
 - 5 mesures = 5 points

Des exemples de mesures écologiques ou sociales peuvent être d'utiliser de la vaisselle durable, de trier adéquatement les matières résiduelles, d'offrir des communications sans papier, de réaliser l'événement dans une salle certifiée éco responsable, etc.

Caractère innovateur, originalité:

- Ce critère est évalué en fonction de son originalité et donc d'un nouveau concept de projet ou événement qui est différent de tout ce qui a été fait. Ce critère vaut 1 points.

Alignement avec la mission et les valeurs de l'AéESG:

- Cet aspect vise à déterminer si le projet est effectué en considérant les missions et valeurs de l'AéESG mais aussi promouvoir ceux-ci à travers l'événement. Cet aspect vaut 5 points.

Vie étudiante:

- Ce critère évalue le pourcentage de membres participants potentiels qui est prévu à l'événement. Plus le nombre de participants prévus est élevé, plus le nombre de points accordé à ce critère le sera.
 - 0 à 30% : 0.5 point
 - 30 à 60% : 1 point
 - 60 à 80% : 2 points
 - 80 à 100% : 3 points
- D'autres sous-critères évalueront l'impact académique et professionnel des projets proposés sur 3 points ainsi que le respect des règles de santé publique en vigueur sur 5 points.

Professionalisme:

-
- L'évaluation de ce critère dépend de la forme et du contenant des livrables déposés pour 1 point. Il considérera également la ponctualité des livrables et de l'équipe lors de la présentation pour 3 points.